

**Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la
Communauté française pour l'année budgétaire 2023**

D. 20-12-2023

M.B. 29-12-2023

Le Parlement a adopté, et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - Les moyens prévus au budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 sont ajustés conformément au tableau annexé au présent décret (en milliers €) et résumés comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 13.002.845.000 euros.
- Recettes en capital (Titre II) : 149.000 euros.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 20 décembre 2023.

Le Ministre-Président en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Fr. BERTIEAUX

La Ministre de l'Education,

C. DESIR

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2023

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
06.04.00	1612 1620 3840 3910	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	381	149	530
11.03.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	20.132	0	20.132
11.04.00	1111 4314 4324 4410 4511	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	2.000	0	2.000
11.10.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement	14.136	264	14.400
11.11.00	1111	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat	4.649	-2.801	1.848
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481	0	1.481
16.02.00	1211	Remboursement de sommes indûment versées	0	0	0
16.03.00	1612	Droit d'inscription à l'enseignement à distance	102	-13	89
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	5.222	182	5.404
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	99	11	110
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	8.924
16.10.00	3840 3830 4314 4324 4410 4511	Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un accident de travail survenu à un membre du personnel	1.140	168	1.308
16.11.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement	389	932	1.321
16.12.00	1612	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens	130	0	130

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
16.13.00	3300	Récupération indus des subventions pour discrimination positive	328	-328	0
	4150				
	4316				
	4326				
	4340				
	4430				
	4511				
16.14.00	1111	Récupération des traitements versés aux membres du personnel	265	0	265
	4314	victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant			
	4324	subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers			
	4410	responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à			
	4511	cet accident			
16.15.00	1612	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, ...)	435	54	489
16.16.00	3810	Amendes infligées par le CSA aux opérateurs médias	0	0	0
	3840				
	4640				
16.17.00	3300	Remboursements par les opérateurs culturels de montants de	427	-80	347
	4340	subventions non entièrement justifiées			
16.18.00	1612	Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du	139	192	331
	3300	personnel, ...)			
	3431				
	3840				
	4925				
	4934				
	4935				
16.19.00	3810	Remboursement de dépenses et indemnités de procédures	174	16	190
	3830	judiciaires			
	3840				
	3850				
16.20.00	1612	Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur	1.250	-1.238	12
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	3.993	196	4.189
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	127	6	133
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	0	0	0
16.24.00	3300	Récupérations de subventions non entièrement justifiées	0	6	6
	4340	concernant les maisons de justice			
16.25.00	4150	Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les	0	75	75
	3300	services du Secrétariat général			
	4316				
	4326				
	4340				
	4430				
	4511				
16.26.00	3300	Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le	0	200	200
	4340	domaine sportif			
16.27.00	1611	Recettes de ventes de véhicules	0	0	0
	1612				
	7710				
16.28.00	1611	Loyers divers	0	0	0
	1612				
29.01.00	2110	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	2.300	12.200	14.500
	2610				
39.16.00	3910	Financement RRF versé par l'Union européenne	0	0	0
39.18.00	3910	Recettes Exceptionnelles versées par l'Union Européenne	0	679	679
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	3.418.605	-14.759	3.403.846
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	9.015.591	-6.665	9.008.926

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	100.371	-1.483	98.888
46.06.00	4911 4934	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	260	0	260
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	32.756	-55	32.701
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	54.225	-52	54.173
46.12.00	4940	Dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	21.045	-166	20.879
46.13.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	18.181	-18	18.163
46.15.00	4640	Remboursements en provenance d'OIP	0	60.255	60.255
46.16.00	4940	Provision index	0	0	0
49.32.00	1611 1612 1620	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	9.000	-559	8.441
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	2.424	-3	2.421
49.35.00	1111	Remboursement des précomptes chercheurs	0	0	0
49.36.00	4314 4324 4410 4511 4940	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	10.000	2.354	12.354
49.37.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région wallonne	78.042	-507	77.535
49.39.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale	14.268	5.510	19.778
49.40.00	4940	Intervention de l'Etat fédéral dans les rémunérations	4.108	-328	3.780
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			12.847.099	54.394	12.901.493

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

06.05.26	3810 1612 1620 3850 3910 4620	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif (DO 26 PA 11 AB 12.33)	18.200	874	19.074
16.08.20	1612 3810 3840 3850	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (DO 20 PA 15 AB 12.32)	116	0	116
16.09.20	1612 1620 3840 4840	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF et de la Bibliothèque publique centrale de la CF - Produits de la vente de biens ou de services (cf D.O. 20 - P.A. 79 - F.B.M. 12.11)	142	0	142

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
16.11.25	3690 3132 3300 3810 3840 4640	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (DO 25 PA 34 AB 31.01)	1.374	-78	1.296
16.13.20	1612 1620 3840 4840	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter et par le Centre de formationsocio-culturelle de Rossignol (DO 20 PA 05 AB 01.01)	850	0	850
16.14.18	3431 3810 3840 3850	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable (DO 18 PA 11 AB 01.01)	30	30	60
16.24.25	4940 3300	Recettes LTE (DO 25 PA 11 AB 01.02)	0	0	0
28.01.40	2610 3850	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (DO 40 PA 42 AB 01.01)	78	0	78
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études (DO 47 PA 10 AB 33.02)	363	-3	360
30.02.17	3300 3840 3850 4925 4934 4935 4940	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (DO 17 PA 14 AB 33.04)	15.072	88	15.160
38.01.15	3300	Correction des avances aux organismes assureurs (DO 15 PA 12 AB 01.06)	1.000	3.552	4.552
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale (DO 11 PA 36 AB 01.01)	23.135	-633	22.502
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)	70	0	70
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (DO 40 PA 80 FBM 30.02)	25.000	-8.920	16.080
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (DO 40 PA 80 AB 30.01)	5.500	4.099	9.599
39.12.52	3910 4812 4911 4934 4935 4940	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (DO 52 PA 94 AB 01.03)	1.185	-334	851
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (DO 55 PA 91 AB 01.01)	1.333	267	1.600
49.26.11	3840 3850 3930 3960 4926	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (DO 11 PA 20 AB 01.01)	40	20	60
49.36.52	4934	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance (DO 52 PA 94 AB 01.06)	4.600	4.302	8.902

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.40.18	4940	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables	0	0	0
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			98.088	3.264	101.352
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			12.945.187	57.658	13.002.845

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
---------	----	---------	---------------------	-----------	--------------------

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL

SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	0	0
76.03.00	7720	Recettes diverses	0	0	0
86.01.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	31	8	39
86.02.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires	16	6	22
87.02.00	8720	Remboursements des prêts d'études	16	-12	4
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			63	2	65

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption (DO 17 PA 14 AB 81.01)	20	64	84
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			20	64	84

Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL

83 66 149

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
		TOTAUX GÉNÉRAUX	12.945.270	57.724	13.002.994
		RECETTES			
		<i>Dont Subdivision I - Subdivisions générales</i>	<i>12.847.162</i>	<i>54.396</i>	<i>12.901.558</i>
		<i>Dont Subdivision II - Subdivisions particulières</i>	<i>98.108</i>	<i>3.328</i>	<i>101.436</i>